



Conseil de Communauté

Délibération n°372018

Jeudi 15 mars 2018 – 18h30

L'an deux mille dix-huit et le quinze mars à 18 heures 30, le conseil de la Communauté de Communes du Pays de Lunel, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Valette à Saint-Just, sous la présidence de monsieur Claude Arnaud, président de ladite Communauté.

Nombre de membres en exercice : 44.

Présents : MM. Francis PRATX, Jacques GRAVEGEAL, Denis DEVRIENDT, Laurent RICARD, Claude ARNAUD, Mme Annabelle DALLE, M. Pierre SOUJOL, Mmes Frédérique DOMERGUE, Marie FEVRIER, M. Joël MOYSAN, Mme Nancy LEMAIRE, M. Stéphane ALIBERT, Mme Francine BLANC, M. Laurent GRASSET, Mme Ghyslaine ARNOUX, M. Philippe MATHAN, Mme Danielle RAZIGADE, M. René HERMABESSIERE, Mme Julia PLANE, M. Claude CHABERT, Mme Isabelle BUFFET, M. Philippe MOISSONNIER, Mme Sylvie THOMAS, M. Jean CHARPENTIER, Mme Sylvie FROIDURE, MM. Norbert TINEL, Jean-Paul ROGER, Mme Maryvonne SABATIER, MM. Jean-Luc BERGEON, Hervé DIEULEFES, Mme Joëlle RUIVO, MM. Laurent AJASSE, Robert PISTILLI, Mmes Arlette LARMAN, Martine DUBAYLE CALBANO, MM. Henry SARRAZIN, Jean-Jacques ESTEBAN et Jérôme BOISSON.

Absents Représentés : M. Jean-Paul ROUSTAN représenté par Pierre SOUJOL, M. Richard PITAVAL représenté par Claude ARNAUD, Mme Paulette GOUGEON représentée par Ghyslaine ARNOUX, Mme Bernadette VIGNON représentée par Robert PISTILLI, M. Jérôme PIETRERA représenté par Jean-Paul ROGER, Mme Cécile MACAIGNE représentée par Maryvonne SABATIER.

Secrétaire de séance : M. Hervé DIEULEFES

Objet : Renouvellement de la convention de mise à disposition de minibus communautaires

Madame Martine Dubayle Calbano, vice-présidente déléguée à la solidarité territoriale, rappelle que dans le cadre de la mise en œuvre de projets en direction de l'enfance, la CAF a apporté son soutien à l'acquisition de 4 minibus. Aujourd'hui, la Communauté de Communes du Pays de Lunel met à disposition ces minibus par le biais de conventions dans le but d'initier une démarche intercommunale en faveur des actions visant les 12-17 ans mais également les ALSH communautaires.

En 2017, les modalités de prêt ont été modifiées notamment concernant la facturation des frais d'essence en cas d'utilisation des minibus en dehors du territoire du Pays de Lunel.

Ces conventions de mise à disposition prenant fin au 31 décembre 2017, il est proposé de les reconduire pour une durée de 1 an, soit du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, renouvelable 2 fois tacitement, selon les mêmes conditions.

Monsieur le Président demande au conseil de se prononcer.

Où l'exposé de **madame la vice-présidente** et après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité :

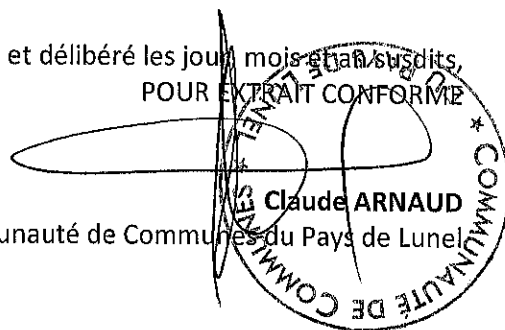
APPROUVE le renouvellement des conventions de mise à disposition de minibus communautaires, selon les modalités exposées ci-dessus,

AUTORISE monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Acte rendu exécutoire
Après envoi en Préfecture le 23/03/18
Publication du

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et années susdits,
POUR EXTRAIT CONFORME

Claude ARNAUD
Président de la Communauté de Communes du Pays de Lunel



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Communauté de Communes du Pays de Lunel

152, chemin des merles - CS 90229 – 34 403 LUNEL Cedex